



DEPARTEMENT DU MORBIHAN  
Commune de  
**BANGOR**

PLAN LOCAL D'URBANISME


ELABORATION

Plan des servitudes  
d'utilité publique

Plan Ouest  
échelle: 1/5000ème

Document approuvé le

Commune de Sauzon



**Servitudes connues de l'état**

- A5: Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement ( concerne tout le territoire communal pas de trame spécifique )
- ★ AC1: Servitude de protection des monuments historiques classés et inscrits
- AC2: Servitude relative aux sites classés et inscrits
- Ensemble constitué par les sites cotiers et du DPM correspondant à une profondeur de 500m en direction du large à partir de la limite terrestre ( classé )
- Zone côtière, récifs, îles et archipels ( inscrit )
- AR1: Servitude relative aux amers et aux phares Grand phare de Belle île
- EL8: Servitude relative aux amers et au phares
- EL9: Servitude de passage des piétons sur le littoral Servitude modifiée
- I4: Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques
- PT1: Servitude de protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT2: Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
- T4-T5: Servitude aéronautique de dégagement
- T7: Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement ( concerne tout le territoire communal pas de trame spécifique )

**Liste des monuments historiques**

- 1 - Grand phare de Belle île dit phare de Goulphar inscrit le 12/06/1995
- 2 - Bâtiment de l'ancienne sirène de Brume inscrit le 23/05/2011
- 3 - Ancienne station radar de Port Coton inscrit le 30/10/2000

